

Destinataires : SIAML SISAV

Département :

Commune :

SOLS

BOUE EVAC.

No : 1 CAKESA3A4 BA139 BOUE DESHYDRATEE

BOUE DESHYDRATEE

Remarques :

CAKE A3A4 BA139 09/09/2013 S36

SIAAP - SITE SEINE AVAL - SAV

ROUTE DE FROMAINVILLE

BP 104

MAISONS LAFFITTE

78603 MAISONS LAFFITTE CEDEX

* = mesure sous accréditation

L = mesure du laboratoire de Lille

Paramètre

Méthode

Résultat

Unité

 Réf. qualité / limites qualité /
valeurs guides val. impératives

SIAAP - LISTE CAKE A3A4
PARAMETRES PREALABLES

Entrainement par l'eau	-	L	Oui	
Mise en solution	NF EN 13346	L	Oui	
Minéralisation Boue	NF X 31-147	* L	Oui	
Préparation	-	L	Oui	
Lyophilisation	NF ISO 16720	* L	Oui	
Purification	-	L	Oui	

PHYSICO-CHIMIE

Matière sèche	NF EN 12880	* L	50.1	% brut
pH (eau)	EN 12176	L	8.45	u.pH
Matière organique	Calcul	L	24	% brut
Carbone organique total	NF ISO 14235	* L	13.7	% brut
Azote Kjeldahl	NF EN 13342	* L	0.998	% brut
Rapport C/N	Calcul	L	14	.
Phosphore total en P2O5	NF EN ISO 11885	* L	5.1	% brut
Soufre total	NF EN ISO 11885	L	25100	mg/kg sec

CATIONS

Ammonium	Selon NF EN ISO 11732	L	0.088	% brut
Calcium exprime en CaO	NF EN ISO 11885	L	7.3	% brut
Magnesium exprime en MgO	NF EN ISO 11885	L	0.780	% brut
Potassium exprime en K2O	NF EN ISO 11885	L	0.247	% brut

METAUX

Aluminium	NF EN ISO 11885	L	11000	mg/kg sec	
Bore total	NF EN ISO 11885	L	27	mg/kg sec	
Cadmium	NF EN ISO 11885	* L	4.2	mg/kg sec	≤ 10
Chrome total	NF EN ISO 11885	* L	69	mg/kg sec	≤ 1000
Cuivre	NF EN ISO 11885	* L	700	mg/kg sec	≤ 1000
Fer total	NF EN ISO 11885	* L	78200	mg/kg sec	
Mercure total	Combustion sèche	* L	2.4	mg/kg sec	≤ 10
Nickel	NF EN ISO 11885	* L	33	mg/kg sec	≤ 200
Plomb	NF EN ISO 11885	* L	201	mg/kg sec	≤ 800
Selenium	NF ISO 20280	* L	5.4	mg/kg sec	
Zinc	NF EN ISO 11885	* L	1890	mg/kg sec	≤ 3000
Chrome + cuivre + nickel + zinc	Calcul	L	2690	mg/kg sec	≤ 4000

 Analyse des échantillons semaine n° : 9073-36
 Siccité (moyenne d'analyses quotidiennes) : 50.140

 Boue Seine Aval +

 Boue réglementaire

 Boue non conforme. FNC n° _____

 Boue conforme au décret 97.1133 et arrêté du 08/01/98

DATE : 25/09/13 VISA Responsable laboratoire JPBD

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 2 pages et 0 annexe.
 Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terraines et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
 - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2006.

 Eurofins IPL Nord
 1, rue du Professeur Calmette
 59046 Lille cedex

 tél. +33 (0)3 20 87 77 30
 fax +33 (0)3 20 87 73 83

 www.eurofins-ipl.com
 www.eurofins.fr/env

 Laboratoire accrédité par
 la section essai du COFRAC
 sous le numéro
 1-2202 (L)

ESSAIS
 Portées disponibles
 sur www.cofrac.fr

Destinataires : SIAML SISAV

Département :

Commune :

SOLS

BOUE EVAC.

No : 1 CAKESA3A4 BA139 BOUE DESHYDRATEE

BOUE DESHYDRATEE

Remarques :

CAKE A3A4 BA139 09/09/2013 S36

SIAAP - SITE SEINE AVAL - SAV

ROUTE DE FROMAINVILLE

BP 104

MAISONS LAFFITTE

78603 MAISONS LAFFITTE CEDEX

* = mesure sous accréditation

L = mesure du laboratoire de Lille

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES					
Fluoranthène	XP X 33-012	* L 0.71	mg/kg sec		≤ 5
Benzo(b)fluoranthène	XP X 33-012	* L 0.35	mg/kg sec		≤ 2.5
Benzo(k)fluoranthène	XP X 33-012	* L 0.20	mg/kg sec		
Benzo(a)pyrene	XP X 33-012	* L 0.38	mg/kg sec		≤ 2
Benzo(ghi)perylene	XP X 33-012	* L <0.005	mg/kg sec		
Indeno (1,2,3-cd) pyrene	XP X 33-012	* L 0.15	mg/kg sec		
Somme des HPA detectes	Calcul	L 1.8	mg/kg sec		
POLYCHLORO-BIPHENYLES					
Trichlorobiphenyle 028	XP X 33-012	* L 13	ug/kg sec		
Tetrachlorobiphenyle 052	XP X 33-012	* L 22	ug/kg sec		
Pentachlorobiphenyle 101	XP X 33-012	* L 57	ug/kg sec		
Pentachlorobiphenyle 118	XP X 33-012	* L 31	ug/kg sec		
Hexachlorobiphenyle 138	XP X 33-012	* L 140	ug/kg sec		
Hexachlorobiphenyle 153	XP X 33-012	* L 160	ug/kg sec		
Heptachlorobiphenyle 180	XP X 33-012	* L 120	ug/kg sec		
Somme des PCB detectes	Calcul	L 540	ug/kg sec		≤ 800

A Lille, le 21/09/2013

Le Chef de Laboratoire,



A Delvoya A. Puchois A. Vanhille P. Thomas E. Picque

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 2 pages et 0 annexe.
Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux

- portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2006.

 Eurofins IPL Nord
1, rue du Professeur Calmette
59046 Lille cedex

 tél. +33 (0)3 20 87 77 30
fax +33 (0)3 20 87 73 83

 www.eurofins-ipl.com
www.eurofins.fr/env

 Laboratoire accrédité par
la section essai du COFRAC
sous le numéro
1-2202 (L)


ESSAIS

 Portées disponibles
sur www.cofrac.fr